

**Conseil économique et social**Distr. générale
23 juin 2026Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Commission africaine de statistique
Dixième session

Addis-Abeba, 21-23 octobre 2026

Note conceptuelle**I. Introduction et justification**

1. La Commission africaine de statistique est un organe intergouvernemental créé en 2007 par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Elle s'inscrit dans une longue tradition institutionnelle marquée par la création en 1959 de la Conférence des statisticiens africains, et celle en 1997 du Comité de l'information pour le développement. Elle bénéficie du soutien du Centre africain pour la statistique, établi en 2006 au sein de la CEA. Conformément au mandat qui lui a été confié en 2007, elle constitue la principale instance africaine chargée de coordonner le développement statistique et de donner des orientations politiques.

2. Depuis sa création, la Commission africaine de statistique est l'instance la plus élevée en Afrique, au sein de laquelle les responsables des offices nationaux de statistique et d'autres acteurs du secteur statistique font le point sur les progrès accomplis, examinent les questions méthodologiques et institutionnelles et définissent les orientations stratégiques du système statistique africain. Elle a mis en place d'importantes initiatives régionales, renforcé la coordination au sein du système et aligné les priorités africaines sur le programme statistique mondial.

3. La dixième session de la Commission africaine de statistique se tient sur le thème « Exploiter le potentiel des données en Afrique : faire des statistiques officielles un véritable reflet du continent », qui met en lumière l'un des principaux défis auxquels font face aujourd'hui les systèmes statistiques africains. Le continent génère plus que jamais des données qui, si elles sont pleinement exploitées, peuvent transformer les moyens de subsistance. Très souvent, cependant, les données ne sont pas suffisamment harmonisées pour répondre aux défis de développement complexes à l'échelle mondiale, et en Afrique en particulier. La valeur des données tient moins à leur production qu'à leur transformation en informations accessibles, fiables et exploitables, qui facilitent la prise de décision fondée sur des données probantes, la croissance inclusive et le développement durable.

4. Les statistiques n'ont de valeur que lorsqu'elles reflètent la réalité de manière compréhensible pour toutes les parties prenantes, notamment le grand public. C'est pourquoi la région doit produire des statistiques officielles qui donnent une image claire, crédible et inclusive des sociétés, des économies, des territoires et des institutions sur le continent. Ces statistiques ne doivent pas se limiter aux moyennes nationales, mais plutôt mettre en lumière les disparités, les vulnérabilités, les inégalités et les nouvelles perspectives qui se présentent sur le continent. Les statistiques officielles ne peuvent être pleinement



exploitées si certains territoires, secteurs ou groupes de population sont invisibles ou mal pris en compte.

5. Le thème de cette dixième session tombe à point nommé, car l'environnement des données évolue rapidement. Les données et les statistiques ne sont plus produites et diffusées uniquement par les instituts nationaux de la statistique. Les données de la téléphonie mobile, les données citoyennes, les données administratives, l'imagerie satellite, les données des réseaux sociaux et celles relatives au trafic sur le Web, ainsi que les données provenant de l'Internet des objets, des systèmes d'identification automatique et celles obtenues par le moissonnage du Web et de l'utilisation des plateformes de paiement numérique, façonnent de plus en plus la production et la circulation des données. Ces sources diverses apportent innovation, rapidité et complémentarité, mais elles remettent également en cause la place des statistiques officielles en tant que source de données la plus fiable aux yeux du grand public. À moins de renforcer leur rôle de gestion et les capacités qui leur permettent de coordonner, valider, intégrer et communiquer des données conformément aux normes professionnelles, les producteurs traditionnels risquent de voir leur utilité contestée dans un écosystème de données de plus en plus saturé.

6. À sa dixième session, la Commission africaine de statistique compte s'appuyer sur les bases posées dans cinq documents : la Charte africaine de la statistique, la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, la Déclaration de Yaoundé sur le développement de la statistique en Afrique, le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable et le Cadre d'action de Medellín sur les données au service du développement durable. Elle s'efforce de traduire en progrès concrets les engagements énoncés dans ces cinq documents. Elle préconise le renforcement du leadership statistique, une meilleure coordination entre les institutions et les parties prenantes, des cadres juridiques et technologiques modernes, une diffusion plus efficace des données, un investissement soutenu dans le renforcement des capacités, ainsi qu'une consolidation de la culture de prise de décision fondée sur des données probantes, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

7. Il est prévu en marge de la dixième session, entre autres :

a) Des manifestations préliminaires et parallèles, notamment :

i) La douzième réunion du Forum sur le développement de la statistique en Afrique ;

ii) Une séance sur le leadership statistique ;

iii) Une séance sur la modernisation des systèmes statistiques en Afrique ;

iv) Une séance consacrée aux jeunes statisticiens africains ;

v) Une séance dans le cadre de la série « L'Afrique au-delà des chiffres » ;

vi) Une séance consacrée à l'intégration des nouvelles sources de données ;

vii) Une exposition et une foire aux connaissances ;

b) La douzième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, placée sur le thème « Appréhender l'Afrique clairement : l'intelligence spatiale au service d'analyses intégrées, fiables et exploitables ».

8. Des réunions conjointes du Comité régional Afrique et de la Commission africaine de statistique sont prévues au cours de la semaine pour renforcer les liens entre l'information géospatiale et les statistiques officielles.

9. Les deux instances doivent en principe insister sur la nécessité de concrétiser les efforts déployés par l'Afrique pour renforcer l'intégration de l'information statistique et géospatiale, afin de produire des analyses fiables et exploitables pour la prise de décision.

II. Objectifs

10. La Commission africaine de statistique, équivalent régional de la Commission statistique de l'ONU, est l'organe de décision statistique le plus élevé en Afrique. Elle promeut les normes, les bonnes pratiques et les méthodes harmonisées aux niveaux national, sous-régional et régional. Ses sessions offrent un cadre permettant d'examiner les progrès réalisés dans les systèmes statistiques africains, de renforcer les liens avec les initiatives mondiales et de promouvoir le dialogue entre les États membres et les partenaires de développement sur les priorités et le renforcement des capacités.

11. À cette dixième session, des chercheurs et des représentants des États membres, des instituts nationaux de la statistique, des institutions régionales et sous-régionales, des partenaires de développement, de la société civile, du secteur privé et d'autres organismes intervenant dans le domaine des données se pencheront sur le rôle de celles-ci en tant qu'atout stratégique. Ils aborderont la valeur économique des statistiques officielles et définiront les moyens par lesquels les données peuvent servir à stimuler la croissance, attirer l'investissement, soutenir l'esprit d'entreprise et l'innovation, éclairer la prise de décision et favoriser la transformation économique et le développement durable. Ils examineront les changements qui touchent le secteur des données en Afrique et détermineront les moyens concrets de rendre les statistiques officielles plus pertinentes, plus inclusives, plus visibles, plus fiables et plus largement utilisées. Dans ce contexte, les participants s'attacheront à renforcer la crédibilité, la fiabilité et la gouvernance des statistiques officielles et analyseront les perspectives et les défis que représente l'intelligence artificielle pour la communauté de pratique des statistiques, la marchandisation des données, les répercussions de l'influence externe croissante sur l'exercice indépendant de la profession statistique, ainsi que l'émergence de nouvelles sources de données, telles que les entités du secteur privé et les centres de données.

12. La session permettra aux États membres d'avoir des discussions approfondies sur le renforcement du rôle des statistiques en tant que reflet des réalités de développement auxquelles font face les gouvernements africains.

13. Les participants engageront une réflexion sur le développement en Afrique, les progrès accomplis, les défis à relever et les perspectives nouvelles, en mettant l'accent sur l'amélioration de la mesure et de la pertinence des inégalités, des vulnérabilités, des spécificités contextuelles, des disparités territoriales, de l'activité économique informelle, des pressions environnementales et de la transformation numérique. Ils auront l'occasion de définir des moyens de superposer les cadres d'information géospatiale et statistique afin d'obtenir des analyses spatialisées, ventilées et plus pertinentes, pouvant être immédiatement mises à profit dans la prise de décision.

III. Résultats escomptés

14. La Commission africaine de statistique doit en principe :

- a) Approuver les orientations stratégiques visant à adapter les statistiques officielles aux réalités diverses et en constante évolution de l'Afrique, afin d'améliorer la mesure des inégalités, des vulnérabilités et des nouvelles tendances en matière de développement ;
- b) Susciter de l'intérêt pour l'élaboration de feuilles de route nationales et régionales qui tirent parti de la valeur des données en tant qu'atout économique stratégique ;
- c) Parvenir à un consensus sur la nécessité d'un dispositif de gouvernance intégré des données et des statistiques en Afrique – un cadre qui tient compte des nouvelles sources de données, notamment les ressources géospatiales, des autorités compétentes, des nouvelles entités de données et du secteur privé ;
- d) Définir les priorités pour préserver la confiance et l'indépendance dans le cadre des activités statistiques menées sur le continent ;
- e) Convenir des orientations que la région doit adopter afin que les cadres de l'information géospatiale et des statistiques s'imbriquent, pour améliorer la facilité d'utilisation des données, leur fiabilité et leur impact sur les politiques.

IV. Rôle de la Commission économique pour l'Afrique

15. En tant que secrétariat de la Commission africaine de statistique, la CEA, par l'intermédiaire de son Centre africain pour la statistique, a la responsabilité d'organiser et d'accueillir cette session sous la direction du Bureau de la Commission de statistique. Elle est chargée de :

- a) Préparer la documentation destinée aux organes délibérants et les documents techniques connexes ;
- b) Désigner les intervenants, les animateurs et les présidents des réunions prévues au cours de la session ;
- c) Faciliter la participation des partenaires régionaux et internationaux ;
- d) Mobiliser des ressources destinées à couvrir les frais liés aux réunions, notamment les coûts relatifs au plaidoyer et à la communication, au personnel d'appui, à la location des locaux, à l'accueil, à l'impression et à l'interprétation ;
- e) Rédiger les documents finaux, notamment les recommandations et le rapport final de la session.

V. Date et lieu

16. La dixième session de la Commission africaine de statistique se tiendra du 21 au 23 octobre 2026 au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba.

17. Toutes les manifestations préliminaires sont prévues les 19 et 20 octobre 2026. Les institutions et les pays désireux d'en organiser sont priés de contacter la CEA à l'adresse indiquée à la section VIII.

VI. Langues

18. La dixième session de la Commission africaine de statistique est organisée en séances plénières, l'interprétation simultanée étant assurée en anglais et en français.

19. Aucun service d'interprétation simultanée ne sera assuré pour les manifestations parallèles, ni pour les ateliers susceptibles d'être organisés en vue de discussions plus approfondies.

VII. Participants

20. Les délégations nationales officielles auprès de la Commission africaine de statistique sont dirigées par les responsables des instituts nationaux de la statistique. Par ailleurs, compte tenu des objectifs de la session, les représentants d'autres organismes nationaux de statistique ainsi que les responsables et les experts en matière de données géospatiales et d'état civil peuvent y participer.

21. Les observateurs venant d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, d'autres organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales, du monde universitaire, d'instituts de recherche, du secteur privé et des industries concernées sont invités à y participer, tout comme les statisticiens africains qui ont joué un rôle notable dans la promotion de la statistique dans la région. Les observateurs peuvent assister à toutes les séances, à l'exception de celles prévues à huis clos, et peuvent prendre part aux débats, mais ils ne peuvent voter sur aucune question.

VIII. Personne à contacter

22. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Chef de la Section de la coordination, des partenariats et de la diffusion des politiques du Centre africain pour la statistique de la CEA, Joseph Tinfissi Ilboundo (tél. : +251 (0) 11 544-5533 ; WhatsApp : +251 (0) 92 416 3430 ; courriel : ilboundo@un.org).
